

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUXON (Aube) étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Thierry LORNE, Maire.

Étaient présents : M. Thierry LORNE, Mme Martine MARTINOT, M. Patrick LECONTE, Mme Maryse DOSIERES, MM. Francis DRUMINY, Ludovic STIOT, Christian GIBIER, Christian COLLO T, Stéphane PERTUISOT, Valery FARCY Mmes Sylvie DUPLAN et Karine GIBAUD

Étaient absents excusés : Mme Magali ROBIN ayant donné pouvoir à Mme Maryse DOSIERES, Mme Isabelle COQUILLE ayant donné pouvoir à M. Ludovic STIOT, Mme Véronique BECART.

Madame Maryse DOSIERES a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le Compte de Gestion de la **Commune** présenté par le Receveur Municipal pour l'exercice 2023,

APPROUVE le Compte Administratif de la **Commune** pour l'exercice 2023
et **DÉCIDE** de l'affectation du résultat,

APPROUVE le Compte de Gestion du **Service des Eaux** présenté par le Receveur Municipal pour l'exercice 2023,

APPROUVE le Compte Administratif du **Service des Eaux** pour l'exercice 2023,
et **DÉCIDE** de l'affectation du résultat,

APPROUVE le Compte de Gestion du **service Assainissement** présenté par le Receveur Municipal pour l'exercice 2023,

APPROUVE le Compte Administratif du Budget **Assainissement** pour l'exercice 2023,
et **DÉCIDE** de l'affectation du résultat,

DÉCIDE de louer, le local situé 5 rue de la Mairie composée d'un sas d'entrée et d'une pièce et d'un d'accès au sanitaire à compter du 1^{er} avril 2024 et **FIXE** le loyer,

DÉCIDE de louer, une surface de 1000 m² de la parcelle B n°1898 à compter du 1^{er} avril 2024 et **FIXE** le loyer,

DÉCIDE de louer, une partie de la propriété 107 rue du Moulin, **DIT** que le mois d'avril sera mis à disposition gratuitement et **FIXE** le loyer,

AUTORISE, après constatations de l'état des lieux, le remboursement du dépôt de garantie à l'ancien locataire suite à son départ du logement communal situé 305 grande rue,

AUTORISE Monsieur le Maire à louer le logement communal situé 305 grande rue, et **FIXE** le loyer,

DEMANDE au SDEA la réalisation des travaux d'extension coordonnée du réseau public de distribution d'électricité, de l'installation communale d'éclairage public et du réseau de communications électroniques pour un terrain communal situé rue du Bois et **S'ENGAGE** à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage,

Considérant le programme d'aménagement forestier 2006-2025 approuvé en 2007,
DEMANDE l'inscription à l'état d'assiette 2023 des parcelles 11 et 33 de la forêt communale,
FIXE la destination et les conditions d'exploitation des produits,
DESIGNE les garants de la bonne exploitation des bois,

ACCEPTE le devis de l'ONF en retirant la ligne enlèvement de protections individuelles,
DIT que l'enlèvement des protections individuelles sera fait par la société de chasse,
DIT qu'une remise sera appliquée sur le prix de la location des bois pour 2024 à la société de chasse,

ACCEPTE la rétrocession par un particulier d'une concession funéraire, et **FIXE** le tarif de cette concession et du caveau,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention au conseil départemental pour l'acquisition des parcelles B n° 1599 et B n°1674,

Dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par délibération du 9 juin 2020, Monsieur Le maire donne communication au conseil municipal des biens pour lesquels il n'a pas exercé le droit de préemption urbain.

La séance du conseil municipal étant close, une réunion de travail privée a conclu la soirée.

Le Maire,